

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 10 Novembre 2015

L'an deux mil quinze le dix du mois de Novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Daniel FUSIL, Yves TOUCHAIN, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Jean-Louis FRANCHET. Sandra GAUTHIER, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Marine RABIER, Thierry TOUTAIN, André VANNEAU

**Absent excusé :** M. Patrick COCHON ayant donné procuration à M. Daniel FUSIL

**Secrétaire de séance :** Mme Manuela CIZEAU

### 1. Demande de subvention DSR 2016

Après discussion sur les 2 projets qui pourraient être éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale 2016 :

- Réfection des menuiseries extérieures de la mairie
  - o Estimation financière : 19 764.77 € HT
- Réfection de la façade arrière de la mairie
  - o Enduit, taille de pierres : 19 679.08 € HT
  - o Gouttières (toutes façades) 5 347.00 € HT

Et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection des menuiseries extérieures de la mairie dont l'estimation financière s'élève à 19 764.77 € HT
- Sollicite auprès du Conseil Général de Loir et Cher une subvention au titre de la DSR 2016
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afin de mener à bien cette affaire.

### 2. Taxe d'aménagement – taux et exonérations en matière de taxe d'aménagement communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles L.331-1 et suivants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De maintenir le taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 ans, reconductible chaque année
- Des exonérations suivantes :
  - o Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale
    - En partie: 50 %
  - o Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.
    - Totalement

### 3 . Modification des statuts de la Communauté de communes et prise de la compétence tourisme/office de tourisme

Dans le cadre de la Marque Sologne, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification statutaire découlant de la prise de compétence « tourisme » impliquant la modification de l'article 5 de ses statuts, modifié ainsi :

#### A) Compétences obligatoires 2 – Développement économique

La participation à des manifestations présentant un intérêt communautaire dans les domaines agricoles qui concernent au moins un tiers des communes membres et qui contribuent à la promotion du territoire communautaire.

#### Mise en œuvre de la politique touristique communautaire

Sont définis comme relevant de l'intérêt communautaire :

- Les actions de promotion touristique
- La création d'un office de tourisme communautaire, conformément aux dispositions des articles L.133-1 et suivants du code du tourisme,
- Le soutien aux acteurs touristiques du territoire,
- L'aide aux structures associatives et aux personnes morales assurant l'accueil, l'information et la promotion touristiques
- L'élaboration d'une charte intercommunale du tourisme
  
- La création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques  
Qui constituent des projets nouveaux,  
Qui ont trait à la promotion touristique de la Sologne  
Qui ne peuvent pas être réalisés par la commune seule accueillant l'équipement en question.

#### C) Autres compétences

##### 1. Equipements et manifestations culturels et sportifs

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'aménagement et l'entretien des itinéraires de la « Sologne à vélo »
- Les équipements et matériels sportifs correspondants à des projets qui participent à la promotion du sport dans des disciplines inexistantes ou dans les disciplines dont les clubs se fédèrent au niveau intercommunal,

- La participation à des manifestations présentant un intérêt communautaire dans les domaines culturels et sportifs :
  - o Pour les domaines sportifs sont déclarés communautaires les manifestations d'un degré de compétition supérieur au niveau intercommunal,
  - o Sont déclarés communautaires les manifestations qui concernent au moins un tiers des communes membres et qui contribuent à la promotion du territoire communautaire.

#### 4. PLU : autorisation à la communauté de communes de terminer la procédure

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme en vigueur et notamment l'article L123-1 II-bis du code de l'urbanisme,

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2015 portant modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, pour la compétence PLU,

**VU** l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur en date du 30 octobre 2015 sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, tel qu'il a été présenté à l'enquête publique,

**CONSIDERANT** la nécessité de terminer la procédure de révision de POS en PLU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Autorise la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs à terminer la procédure d'approbation du PLU de Dhuizon.

#### 5. Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions de la façon suivante, sous réserve de la production des bilans financiers de l'année écoulée :

Association	Décision 2015
AFN	160
FNACA	160
Coopérative scolaire	160
APE	160
Donneurs de sang	160
Entente sportive	0
Cochonnet Dhuizonnais	160
GIDEC de Sologne	80
Association Famille Rurale	160
Souvenir Français	30
CLAP	160
UNRPA	160
Celt'Hic Pocrasses	160
Club Modélisme 41	160
Amicale des Pompiers	160
Union Musicale de Dhuizon	160
Chorale	160

- Précise que la somme habituellement versée à l'entente sportive (2500 €) sera affectée à la réfection du terrain.

#### 6.1 Tarifs eau et Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2016, les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante

##### ➤ EAU

- o Consommation Eau de 1 à XXX m3.....le m3 **0.79 €**

##### ➤ ASSAINISSEMENT

- o Redevance.....le m3 **1.15 €**

Les autres tarifs restent inchangés, conformément à la délibération du 4 novembre 2014.

#### 6.2 – Tarifs salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré modifie uniquement **les tarifs de la location des tables hors salle des fêtes** de la façon suivante :

- Table (bancs ou chaises inclus) : 7 € /unité

Les autres tarifs restent inchangés, conformément à la délibération du 4 novembre 2014.

#### 6.3 Tarifs de concession de cimetière.

Les tarifs restent inchangés (c.f. délibérations du 20/04/2006 et 29/09/2011) dans l'attente d'une étude comparative des tarifs pratiqués par les communes avoisinantes.

#### Questions diverses

1. **Passage du Tour de Loir et Cher du 13 au 17 avril 2016** : le conseil municipal donne son accord pour le passage de la course sur la commune de Dhuizon mais n'accorde pas de subvention.
2. **Centre de Loisirs Sans Hébergement le mercredi après-midi** : Renseignements pris auprès des autorités responsables, l'accueil des enfants le mercredi après-midi ne peut se faire sous forme de garderie communale ; la seule organisation possible est l'Accueil de Loisirs sans hébergement actuellement assuré par l'association Famille Rurale. Le Conseil municipal maintient son engagement de subventionner l'association selon les besoins jusqu'au 31 décembre 2015 mais ne peut assurer le financement pour 2016 compte-tenu du coût (taux d'encadrement/faible fréquentation).

3. **Demande de M. Thierry JARDINIER de vendre des huîtres et autres produits de la mer durant les fêtes de fin d'année** : Le conseil municipal autorise cette vente sous réserve d'un accord écrit des commerçants épiciers de la commune.
4. **Demande d'un emplacement pour un camion snack « La Roulotte Savoyarde » pour la vente de spécialités savoyardes une fois par semaine** : Le conseil municipal, à la majorité, (contre : 8 Pour : 6 Abstention : 1) donne un avis défavorable à cette demande.
5. **J-L FRANCHET** signale que des poubelles- rue du Bourg Neuf sont régulièrement renversées et donc pas collectées.  
Les services techniques seront sensibilisés sur ce problème pour permettre une collecte efficace.

**Remerciements :**

- **De la famille VANNEAU** pour le témoignage de sympathie formulé par le conseil municipal lors du décès de Madame Aimée VANNEAU.
- **De Monsieur BEAUVOIS, président de l'association AssPBES**, pour le soutien de la commune à l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition de la journée ZEN (accord pour la pose d'une banderole annonciatrice de la manifestation).

**Informations :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accord de prorogation du permis de construire SNC Dhuizon Loisirs pour une durée d'une année à compter de décembre 2015.
- Déjeuner du 11 Novembre au restaurant le Grand Dauphin: Menus à 35 € vin compris  
63 adultes inscrits et 4 enfants ;
- Thierry TOUTAIN présente la trame du nouveau site de Dhuizon qui devrait être mis en ligne fin novembre.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21H30.

Compte rendu validé par Manuela CIZEAU, secrétaire de séance.

<b>BUFFET Michel</b>	
<b>FOUCHER Evelyne</b>	
<b>FUSIL Daniel</b>	
<b>TOUCHAIN Yves</b>	
<b>BEY Raymond</b>	
<b>CIZEAU Manuela</b>	
<b>CLAUZEL Johanna</b>	
<b>COCHON Patrick</b>	Absent – procuration à D. FUISIL
<b>FRANCHET Jean-Louis</b>	
<b>GAUTHIER Sandra</b>	
<b>LE BRETON Carole</b>	
<b>MANCEAU Michelle</b>	
<b>RABIER Marine</b>	
<b>TOUTAIN Thierry</b>	
<b>VANNEAU André</b>	

